



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info
COUPE

Décembre 2020

Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028. Celui-ci prévoit plusieurs coupes sur les parcelles 88, 89 et 90 de la forêt, situées sur le territoire des Loges-en-Josas.

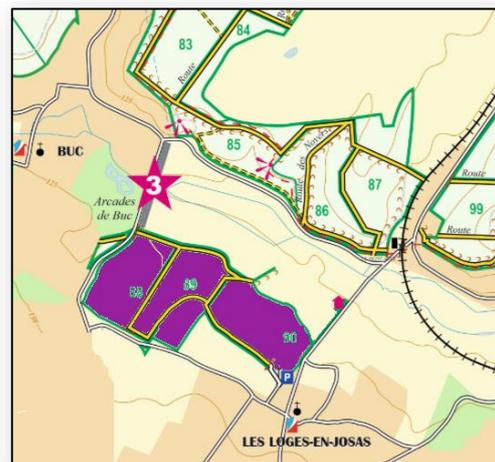
Une coupe en futaie irrégulière programmée



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	88, 89 et 90
Surfaces	8,75 ha ; 11,79 ha ; 8,41 ha Total : 28,95 hectares
Type de peuplements	Chêne & Châtaignier
Volume de bois prélevé	Pa 88 - 300m ³ ; pa 89 - 390m ³ et pa 90 - 360m ³ Total : 1050 m ³ de bois
Date la dernière coupe réalisée	Ces parcelles ont été impactées par la tempête de 1999 et n'ont pas connu de travaux sylvicoles depuis la récolte des arbres tombés lors de cette tempête.
Date de début des travaux	Janvier 2021
Durée du chantier	4 mois (en fonction des conditions météorologiques)



Des coupes complémentaires de sécurisation en lisière de parcelles

>> En complément de la coupe en futaie irrégulière, les bûcherons vont procéder à la coupe des arbres dépérissants aux abords des chemins afin de sécuriser l'espace forestier ainsi qu'un nettoyage des chemins rendu à cause de chutes d'arbres et de branches qui seront à nouveau accessibles le pour les usagers.

>> Ces coupes seront réalisées en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation des chantiers d'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers et le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

>> Ces coupes de sécurité représente un volume de 300m³ de bois dépérissants prélevés.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Après cette coupe ?

Les parcelles 88 et 89 vont se régénérer naturellement ; dans ces zones il n'y aura pas de plantation.

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se développer naturellement.

Parcelle 90 : une zone de 1,5 hectares au nord de la parcelle est composé de jeunes peuplements très dépérissants.

> L'état sanitaire des peuplements étant critique, l'ONF a programmé une plantation qui aura lieu l'hiver 2022-2023.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Où va le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Plan de la coupe en futaie irrégulière parcelles 88, 89 et 90



La forêt domaniale de Versailles

Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr